

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 21 septembre 2009 à 20 h 30

L'an deux mille neuf, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi et les statuts de la Communauté de communes I HOLDI-OZTIBARRE, à la mairie de Larceveau, sous la présidence de M. Lucien DELGUE, Président.

Date de la convocation	03/09/2009
Date d'affichage de la convocation	03/09/2009
Date de publication de la délibération	23/09/2009
Date d'envoi de la délibération à la sous-préfecture	28/09/2009
Membres du Conseil Communautaire en exercice	29
Membres titulaires présents	27
Membres suppléants présents	0

Membres titulaires présents : Marc ARRACHOU, André ETCHEBERRY, Lucien DELGUE, Roger LANDAGARAY, Sylvie ARBELETCHÉ, Eric ITHURRALDE, Bernard MOLIMOS, Yves LASCOR, Bertrand HARISPURU, Jean-Louis CASET, Jean Paul CABOT, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, Marie-Hélène OYHENART, Jean Michel IRUME, Evelyne GACHEN, Yves ONDARTS, Christian DUFAU, Jules LARRAMENDY, Anne-José CHASSEVENT, Christian GALLOT, Daniel OLÇOMENDY, André CHOURROUT, Jean Pierre VIGNEAU, André LARRALDE, René ETCHEMENDY et Nathalie SUSPERREGUI formant la majorité des membres en exercice.

Membres suppléants présents : /.

Pouvoirs remis : /.

Secrétaire de séance élu : M. Bernard CACHENAUT.

Assistaient également : /.

Objet : avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec la société SCE de Bassussarry (64) pour le suivi de la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif sur notre territoire en 2009.

Il s'agit aujourd'hui de porter un avenant à ce marché de maîtrise d'œuvre en :

- actualisant (ou complétant) le programme des travaux,
- fixant le coût prévisionnel définitif des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter,
- fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Le Président donne lecture d'un projet d'avenant au 1^{er} marché de maîtrise d'œuvre et propose d'en accepter les termes.

Oùï cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Accepte les termes de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre ci-annexé.

Autorise le Président à signer cet avenant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
Le Président,

